

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°122/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 42
Membres votants : 46

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC, CAUDRON, GUILLOT

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

OBJET : FORMATION DE LA COMMISSION MOBILITE

La séance étant ouverte,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu l'article L. 1231-1-1 du Code des Transports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24 mars 2021 du conseil communautaire de la communauté de communes Nièvre et Somme qui se prononce en faveur de l'exercice de la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2021 arrêtant la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) à la date du 1^{er} juillet 2021 pour la communauté de communes Nièvre et Somme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme actuellement en vigueur,

Monsieur le Président propose de délibérer afin de composer la commission mobilité de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité comme membres de la Commission mobilité :

Référent : Monsieur Jean Philippe DELFOSSE

Membres :

- ✚ Monsieur TESTU
- ✚ Monsieur CARLE
- ✚ Monsieur OLIVIER
- ✚ Monsieur TIRMARCHE
- ✚ Monsieur HENRY
- ✚ Monsieur HERBETTE
- ✚ Madame BENEDINI

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.

